

Professionnels de santé : un questionnaire pour évaluer les besoins en logiciel métier



© 2024 Les Echos Publishing

Dans le cadre du Ségur du numérique en santé, l'État a annoncé la prise en charge de la mise à niveau des logiciels métiers pour permettre de meilleurs échanges entre professionnels de santé et patients. Plusieurs professionnels (sages-femmes, chirurgiens-dentistes et auxiliaires médicaux – infirmiers, infirmiers de pratique avancée, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes), qu'ils exercent en ambulatoire ou non, en libéral ou en tant que salarié de centre de santé, pourront s'équiper de logiciels référencés Ségur compatibles avec Mon espace santé, sans reste à charge.

En savoir plus sur les équipements utilisés

25 ateliers ont ainsi été menés en 2023 avec des représentants (fédérations, syndicats) et professionnels de santé pour établir une liste des services à intégrer aux logiciels Ségur. Pour confirmer et ajuster les orientations prises, un questionnaire est proposé aux professionnels. Il permettra, en outre, d'en savoir plus sur les équipements logiciels déjà

utilisés par les praticiens. Les données recueillies seront strictement confidentielles et réservées au seul usage des pouvoirs publics.

Pour en savoir plus : <https://esante.gouv.fr/segur>

© 2024 Les Echos Publishing